



HAL
open science

Porosité croissante entre chômage et handicap dans la société française. Les effets du déclassement ressenti par les jeunes à bas niveau de qualification.

Philippe Bregeon

► **To cite this version:**

Philippe Bregeon. Porosité croissante entre chômage et handicap dans la société française. Les effets du déclassement ressenti par les jeunes à bas niveau de qualification.. Parcours précaires. Enquête auprès de la jeunesse déqualifiée., 2013. hal-01103060

HAL Id: hal-01103060

<https://hal.science/hal-01103060v1>

Submitted on 14 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Porosité croissante entre chômage et handicap dans la société française. Les effets du déclassement ressenti par les jeunes à bas niveau de qualification.

Philippe Bregeon
Sociologue, professeur associé à l'université de Poitiers
Membre associé du GRESCO
phibregeon@gmail.com

Résumé

Dans une démarche compréhensive de l'expérience de jeunes, cet article s'attache à analyser l'accroissement du phénomène de porosité entre chômage des actifs à bas niveaux de qualification et affiliations à la catégorie de travailleur handicapé (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

Dans un marché du travail particulièrement sélectif, de plus en plus de jeunes à bas niveau de qualification et dépossédés de capitaux économiques et culturels sont renvoyés du côté du handicap après quelques années de recherche travail sans grande réussite. Ce glissement est aussi une manière de faire l'impasse sur l'exclusion du marché du travail pour ces populations et justifie implicitement un certain échec des dispositifs d'insertion pour les qualifier et les amener vers l'entreprise.

Malgré la Loi de février 2005, le clivage entre le handicap mental et du handicap physique se perpétue dans les représentations sociales, chez les jeunes eux-mêmes et dans le monde du travail.

Il s'agit d'analyser l'expérience et les scénarios d'affiliation « au handicap mental ». Pour autant, ces orientations (parfois assignations) vers la catégorie de travailleur handicapé facilitent-elles réellement l'accès à l'emploi ? Comment ces jeunes gèrent-ils cette affiliation ? Quels sont les effets identitaires des étiquettes de « handicap mental » ou de « handicap intellectuel » ?

Table des matières

- Présentation de l'enquête sur laquelle repose cet article
- Trois scénarios d'affiliation au statut de travailleur handicapé
- Un système d'affiliation aléatoire et subjectif
- L'étiquette de handicap mental
- L'impuissance du dispositif TH à insérer en emploi
- Annexe : portraits succincts de ces 23 jeunes
- Notes
- Biographie

Présentation de l'enquête sur laquelle repose cet article

Les résultats de la recherche qualitative et longitudinale que nous présentons dans cet article s'inscrivent dans les travaux en sociologie d'une équipe de recherches du GRESCO de l'université de Poitiers, dans le cadre d'un programme intitulé « Parcours », financé par le contrat de projet État-Région 2007/2013. Ils concernent les parcours de jeunes sortis précocement, depuis plusieurs années et sans diplôme du système scolaire, dans un contexte qui est celui de l'agglomération d'une ville moyenne.

Ainsi, du printemps 2008 au printemps 2011, pendant environ trois années, nous avons rencontré vingt-trois d'entre eux, au minimum une fois par an.

Il s'agissait de reconstruire leurs parcours depuis la naissance, sous différents aspects :

familial, résidentiel, scolaire, institutionnel, professionnel, rapport au marché de l'emploi, etc.

D'un rendez-vous à un autre, il convenait ensuite d'enregistrer au plus près et pour chacun les événements les concernant. Est-ce que sa situation économique, son mode de vie, ses relations avec les institutions ou avec le marché de l'emploi ont connu des évolutions ?

Ce groupe de 23 jeunes est composé de 12 jeunes femmes et de 11 jeunes hommes de nationalité française. Nés entre 1978 et 1989. Ils sont âgés de 20 ans à 30 ans au début de l'enquête de terrain, avec une moyenne de 24,5 ans. Le plus récemment sur le marché du travail a quitté le système scolaire depuis 36 mois, le plus ancien depuis 154 mois, avec une durée moyenne de 75 mois. Ainsi, il s'agit de cheminements longs mais sans forcément d'horizon temporel commun. Chacun de ces jeunes fait l'objet d'une présentation succincte en annexe et le lecteur peut s'y reporter pour appréhender sa trajectoire.

En particulier depuis la loi du 11 février 2005, on assiste, en effet à la montée des discours lénifiants sur les apports des dispositifs dédiés en matière de compensation du handicap. La masse des personnes enregistrées comme travailleurs handicapés a doublé en France depuis le début des années 1990, pour atteindre 1,8 millions (DARES, 2008), en 2007. A cette date, en incluant les 878 000 personnes qui perçoivent une pension d'invalidité sécurité sociale, 5 % de la population en âge de travailler déclarent avoir une reconnaissance officielle de travailleur handicapé (Enquête « Santé, Handicap et Travail », INSEE).

Pour autant, ces orientations (parfois assignations) vers la catégorie de travailleur handicapé facilitent-elles réellement l'accès à l'emploi ? Comment ces jeunes gèrent-ils cette affiliation ? Quels sont les effets identitaires des étiquettes de « handicap mental » ou de « handicap intellectuel » ?

Trois scénarios d'affiliation au statut de travailleur handicapé

Environ un tiers des jeunes adultes de notre groupe est, ou a été affilié au statut de travailleur handicapé. Il s'agit exclusivement de personnes qui n'ont pas de problème physique particulier et qui relèvent de ce que les milieux spécialisés nomment souvent « handicap mental léger », « handicap intellectuel léger », « handicap cognitif léger ».

Au-delà de ces vocables qui font débat au sein même des institutions dédiées, leur classement dans cette catégorie TH relève objectivement d'une performance moindre dans la carrière scolaire et d'un accès à l'emploi qui s'annonce comme difficile, au regard du marché du travail.

Dans les trajectoires des enquêtés que nous avons observés, nous sommes face à trois scénarios d'affiliation à cette catégorie de travailleur handicapé.

Le premier correspond à des jeunes maintenus hors du champ du handicap jusqu'à leur majorité. Ils ont connu une scolarité difficile, le plus souvent en Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) ou en Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA).

En situation de chômage de longue durée durant les années qui suivent leur sortie du système scolaire, ils ont été convaincus par les institutions de solliciter la RQTH dans l'espoir de bénéficier d'avantages financiers et de dispositifs spécifiques pour retrouver une chance d'accéder au marché du travail. C'est le scénario que nous avons rencontré le plus souvent.

Le second correspond à quelques personnes qui ont été classées comme handicapées durant leur scolarité. Elles ont été placées dans des institutions du champ du handicap : Institut Médico-éducatif (IME), Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP), etc. Ces institutions ont assuré, à leur majorité, leur passage vers le dispositif TH.

Comme précédemment, le troisième scénario concerne des jeunes placés dès leur enfance dans ces établissements pour handicapés. Cependant, après leur majorité, ils ont échappé à l'affiliation aux dispositifs et au champ du handicap. Ils ne sont plus officiellement handicapés.

La carrière d'**Armand** relève du premier scénario. Vers l'âge de 19 ans, sa conseillère de la mission locale exerce des pressions pour l'amener à se faire reconnaître comme travailleur handicapé : « *Durant mes stages d'insertion, j'ai rencontré des difficultés de lenteur et de compréhension. J'allais moins vite que d'autres. Ma conseillère de la mission locale m'a dit que l'on pouvait monter un dossier de Travailleur Handicapé. Au début, je n'étais pas d'accord parce que je me sentais quand même normal. On a parlé plusieurs fois, à un moment je suis allé la voir et je lui ai dit : maintenant, je suis consentant...* »

La trajectoire d'**Anne** relève du deuxième scénario. Elle a été classée comme handicapée dès son enfance et placée dans un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique ITEP à cause de son retard scolaire en primaire et de sa dyslexie. A l'entrée à l'âge adulte, son éducatrice de l'ITEP qui s'était attachée à elle, la présente à la Mission Locale et les intervenants sociaux font corps pour l'amener à se maintenir dans le champ du handicap.

Au-delà de la question de l'insertion professionnelle, les institutions abordent le dispositif handicapé adulte comme une protection nécessaire du point de vue de la vulnérabilité qu'elles projettent sur ces adolescents.

Elles considèrent implicitement que, si ces jeunes ont été placés comme handicapés à un moment de leur enfance, c'est qu'ils sont dépositaires de formes d'anormalités quasiment irréversibles à l'âge adulte. Le maintien dans le champ du handicap est en quelque sorte naturalisé.

La trajectoire d'**Amélie** correspond au troisième scénario avec, comme **Anne**, un retard dès les premières années en école primaire, une difficulté à apprendre à lire et écrire et un placement dans le champ du handicap en Institut Médico Educatif (IME). Elle témoigne d'une première année difficile vers l'âge de 11 ans dans cet établissement en Bretagne, puis d'une bonne intégration : « *Je me plaisais bien à l'IME de Carhaix... Je travaillais dans les plantes, je faisais aussi de l'escalade et ça me plaisait. Et puis, les gens là-bas, ils ont un grand cœur et j'avais beaucoup d'amis...* »

La bifurcation hors du champ du handicap adulte se produit lors de son déménagement avec sa mère à Poitiers, vers sa 16^{ème} année. Son arrivée dans un nouvel IME du département de la Vienne se passe mal : « *C'était chiant dans cet IME ! Je n'ai pas aimé, je ne faisais que du repassage et les gens n'étaient pas sympas. Du coup, j'ai décidé de ne plus y aller !...* »

Amélie quitte cet établissement au bout de quelques mois et en mauvais termes. Assez réfractaire à ce type d'institution, sa mère ne cherche pas vraiment à la convaincre de persévérer.

En conséquence, l'IME de la Vienne se retire de la gestion de la situation administrative d'Amélie, le dossier RQTH n'aboutit pas et Amélie sort du champ du handicap : « *Ma mère avait fait un dossier, elle l'a envoyé, mais on n'a jamais eu de nouvelle...* »

La surreprésentation des « classes populaires » dans le champ du handicap équivaut à une difficulté a priori plus grande à se mouvoir dans le dédale administratif ; les institutions et les professionnels spécialisés des arcanes administratifs sont censés faciliter l'accès complexe à ces instances.

Cet exemple parmi d'autres montre combien l'affiliation aux dispositifs pour handicapés reste, malgré la loi du 11 février 2005, sous le contrôle des institutions. Elles privilégient tel ou tel dossier et fournissent (ou non) les éléments nécessaires pour la validation d'une demande.

Un système d'affiliation aléatoire et subjectif

Au regard de la loi du 30 juin 1975⁽¹⁾, celle du 11 février 2005 équivaut à un changement de paradigme avec l'introduction d'un droit à la compensation, par rapport aux conséquences du handicap. L'article 11 indique : « *La personne handicapée a droit à la compensation des*

conséquences de son handicap, quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

Cette notion de compensation est censée affirmer la responsabilité de la société pour permettre aux personnes handicapées de mener une vie en tout point égale à celle de personnes exemptes de tout handicap.

Elle s'articule autour du principe de l'égalité des chances et est issue de la déclaration de Madrid, promulguée en 2003, lors de l'année européenne pour les personnes handicapées. Elle implique des aménagements de l'environnement social, mais aussi et sans doute plus encore, la possibilité de trouver l'ensemble des réponses adaptées aux déficiences et aux limitations de capacité pour les personnes handicapées.

Comme l'indique Henri Jacques Stiker, le changement de paradigme correspond à une tentative de faire évoluer la question du handicap dans la société française. Par le biais du handicap, la mise en mouvement de la société devrait offrir à chacun la possibilité d'exercer sa puissance, ses talents, sa citoyenneté : « être-soi-même-avec-les-autres ». Il s'agit de reconsidérer les formes d'altérité dans les sociétés contemporaines. (Sticker, 2003).

À juste titre, Henri Jacques Stiker émet des réserves en ce qui concerne, ce qu'il appelle, la passion de la normalisation : *« A force de vouloir intégrer (intégration dans l'idéologie de la société et intégration dans la société elle-même), il y a au cœur de cette volonté intégrative l'esquisse d'un grand geste de dénégation, d'effacement, de gommage, comme si l'on pouvait venir à bout des aspérités, des verrues et des scories sociales, comme si l'on pouvait « réduire les handicaps » au sens de les diminuer certes mais aussi de les faire disparaître. »* (Sticker, 2003)

Cette compensation devrait répondre aux besoins de chaque handicapé, dans tous les domaines, pour « le plein exercice de sa citoyenneté et de son autonomie » (Loi du 11 février 2005).

En conséquence, l'illusion fonctionnaliste s'organise théoriquement dans une démarche positiviste(2) et par étapes.

Est prévue d'abord, une évaluation des conséquences du handicap dans tous les domaines de la vie(3). Il est prévu la formalisation « d'un plan de compensation » pour chaque personne handicapée en fonction de cette évaluation et de « son projet de vie » et la mise en œuvre « de prestations de compensation » devant permettre son intégration socioprofessionnelle « pleine et entière. »

Au-delà du discours institutionnel qui tente de démontrer une certaine rationalité dans l'évaluation du handicap et du point de vue de la distribution de prestations pour mettre en œuvre cette idée de compensation, on observe plutôt sur le terrain un système aléatoire et subjectif.

Aléatoire dans la mesure où il est sous l'influence du jeu entre des institutions et des jeunes pour qui se pose la question de l'entrée et du maintien dans ce statut de handicapé.

Théoriquement, ce sont les usagers qui doivent être dépositaires de la démarche d'obtention de la RQTH. En réalité, les processus d'affiliation au handicap (ou d'évitement) sont engagés bien avant l'examen du dossier à la MDPH.

Sauf exceptions au moins pour les populations de milieux populaires, quand la demande aboutit, c'est que les intervenants sociaux et les institutions ont exercé un certain contrôle du processus : *« On a un médecin à la mission locale, on lui envoie des jeunes et c'est avec lui qu'on constitue les dossiers pour la RQTH. Ça facilite les choses, on explique aux jeunes qu'on a un médecin en interne, qu'on respecte le secret partagé, on peut dire des choses... »* (Bernard, conseiller en Mission Locale).

Ces institutions sont, en quelque sorte, les prescripteurs et elles ont en général assez bien décodé les conditions d'obtention des reconnaissances administratives du handicap. Elles savent mettre en forme un dossier pour le rendre conforme par rapport aux éléments considérés comme prépondérants par la Maison Départemental des Personnes Handicapées.

La proximité (ou la distance) de chaque individu avec ces institutions a des incidences importantes du point de vue de son entrée, de son maintien, de son éloignement du champ du handicap. Comme le montre l'exemple d'**Amélie**, certains échappent au système à cause de leur éloignement ou de leur hostilité par rapport aux institutions et au système.

Les institutions s'attachent à certains et à leurs familles et elles en éloignent d'autres. En général, ces derniers sont ceux qui mettent insidieusement en cause leur légitimité et perturbent la routine.

On retrouve un phénomène comparable en école primaire s'agissant du transfert d'élèves vers le champ de la difficulté scolaire ou du handicap. Tel enseignant va provoquer la construction d'un dossier pour éloigner un enfant dans la mesure où il apparaît trop en échec ; tel autre va temporiser par rapport au même enfant, pour préserver encore un temps son intégration dans la classe. Le parcours de l'enseignant, son système de valeurs et sa conception de son identité professionnelle influencent grandement ses pratiques.

En ce qui concerne les jeunes adultes sur le marché de l'emploi, le travail d'orientation des institutions prescriptrices vers la RQTH repose en général sur une impression globale autour des mêmes indices : un faible niveau et un parcours scolaire dans le champ du handicap ou de la difficulté scolaire, un comportement apparemment en décalage avec les normes de sociales des classes moyennes, une mise en mouvement vers l'insertion professionnelle particulièrement laborieuse, des jeunes d'origine populaire et plutôt enclins à se laisser conduire.

Ces indices n'ont finalement pas grand-chose à voir avec la définition⁽⁴⁾ de ce que serait le handicap du point de vue de la loi du 11 février 2005, c'est-à-dire, « ...une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions qui restreindrait la participation de ces individus à la vie en société. »

Le système est particulièrement subjectif dans la mesure où, sauf exceptions, les MDPH n'évaluent pas réellement le handicap. Ces instances dans lesquelles siègent diverses institutions et établissements pour handicapés accordent la RQTH de manière empirique, sur dossier, à partir d'un certificat médical du médecin, de renseignements sur le parcours scolaire et, le plus souvent, d'un écrit de l'institution prescriptrice.

La traçabilité scolaire joue un rôle prépondérant. Il s'agit alors de décisions issues de conventions informelles entre acteurs et institutions du champ. Il y a alors inversion : ce n'est plus l'étude de l'état du candidat au handicap - parfois candidat un peu malgré lui - qui préside à son classement, c'est la conformité du dossier à une certaine rhétorique. Le handicap relève d'une construction sociale de la part d'institutions qui font plus ou moins corps.

Un responsable du dispositif reconnaissait une certaine dérive : « *C'est vrai que pendant longtemps on a lâché facilement cette reconnaissance de travailleur handicapé dans la mesure où, contrairement à l'allocation adulte handicapé, ça ne coûtait rien. Je pense qu'il faudrait être plus vigilant pour son attribution.* »

En 2010, le taux d'acceptation des demandes a été de 98% sur le département de la Vienne.

Une étude de Fronteneau-Loones sur les disparités départementales a montré qu'il existait des effets propres aux MDPH et à leurs pratiques. Selon le CREDOC, entre les deux départements extrêmes en métropole, les chances d'obtenir un taux compris entre 50 et 79% varient de 1 à 3. (Fronteneau-Loones, janvier 2003).

Cette inégalité de traitement d'un territoire à un autre est fondamentalement contradictoire avec l'idée de l'égalité des chances et du plein exercice de la citoyenneté prônés par la loi de 2005.

Ainsi, l'étude montre que ce jeu est également tributaire des capitaux de la famille : des parents avertis qui accompagnent un jeune adulte obtiendront plus facilement gain de cause et remettront, si besoin, en cause les décisions des institutions. A problème égal, ces derniers contournent les institutions spécialisées avec, par exemple, le recours à des écoles privées.

Les inégalités face au handicap sont très marquées selon les milieux sociaux. Un enfant d'ouvrier a sept fois plus de risque d'entrer dans une institution pour enfants handicapés qu'un enfant de cadre ou de profession libérale (INSEE, octobre 2000). Depuis le 19^{ème} siècle, les populations en bas de l'échelle sociale sont particulièrement sujettes à des formes de détection larvées par rapport au soi-disant handicap mental.

Il en est de même avec les jeunes à bas niveau de qualification quand le chômage se prolonge. La tentation d'amalgamer bas niveau de qualification, milieu populaire, chômage de longue durée et handicap rappelle un certain débat dans les années 1970, en particulier au sein de l'hébergement social pour l'invention d'un handicap social dans la **Loi** du 30 juin **1975**. Un certain discours dans la société française a toujours soutenu que l'essentiel de la reproduction de la pauvreté serait la faute d'une sorte de privation culturelle à l'origine de modes de vie particulièrement défailants.

Pour autant, ce ne sont ni les modes de vie, ni le chômage qui produisent « du handicap ».

Interrogés, les intervenants sociaux sont souvent embarrassés pour justifier de l'orientation de ces jeunes chômeurs vers les reconnaissances administratives du handicap. C'est ce que convient Béranger, conseiller en Mission Locale : « *En disant à ces jeunes : « Il faut trouver un travail adapté, il faut qu'on prenne en compte tes difficultés, il faut qu'on prenne en compte tes lacunes ». Ce que l'on ne mesure pas assez, c'est qu'on les ramène sans cesse vers ce handicap, c'est-à-dire vers une certaine invalidation de leurs capacités !... Sans cesse ! C'est en boucle et on les formate comme cela !... »*

La plupart de ces jeunes sont en lien avec plusieurs institutions. Une reconnaissance de travailleur handicapé est appréhendée par certains comme un moyen de s'extraire de la pression des services pour l'emploi et de justifier des difficultés d'insertion professionnelle. Les intervenants sociaux de dispositifs connexes font éventuellement corps pour convaincre les récalcitrants. Cela a fonctionné ainsi pour Nestor qui a fini par accepter l'affiliation de « travailleur handicapé ».

Par contre, quelques années après, il a refusé son placement dans un internat spécialisé dans « le handicap mental léger » pour les jeunes adultes, malgré les pressions.

L'étiquette de handicap mental

Dans les dispositifs pour handicapés comme ailleurs, il n'y a pas de système de classification purement objectif, chacun d'eux doit être abordé comme une construction sociale et l'émanation d'institutions qui défendent leurs positionnements idéologiques et leurs intérêts. Ces institutions peuvent ainsi prétendre exercer une certaine influence et maintenir leurs positions dans le champ.

Depuis le début des années 1960, le développement de la thématique du handicap a largement favorisé le foisonnement d'institutions qui se sont organisées en fédérations, sous le patronage de parents et de notables. L'émergence de chaque (soi-disant) handicap a été le prétexte au développement d'un type d'établissement spécialisé : IME pour enfants « handicapés mentaux », ITEP pour enfant avec « des troubles du comportement », etc.

Concomitamment, le développement de ces institutions a favorisé l'essor de groupes professionnels de l'intervention sociale. La France a le taux le plus élevé d'institutions spécialisées, pour la mise à l'écart des enfants. Au point que l'UE l'a enjoint de développer des politiques sociales dé-institutionnalisées (cf. rapport Fardeau, 2002).

Le système de classification des personnes dans le champ du handicap est présenté comme devant permettre d'organiser l'action publique et de distribuer ces usagers vers diverses formes de discrimination positive.

Pour autant, il a des conséquences qui débordent largement de l'inscription vers des moyens dédiés. Comme l'indique Pierre Le Queau, toute inscription dans une catégorie a une

dimension prescriptive et place l'individu dans un scénario préétabli (Le Queau P, CREDOC, janvier 2003).

C'est ce que redoute **Christian** : « *Je suis reconnu travailleur handicapé, mais je ne veux pas toucher l'allocation adulte handicapé : une fois dans ce système, ça me découragerait, et je ne pourrais pas travailler. Normalement avec l'allocation adulte handicapé, ça veut dire que le handicap est trop fort pour que l'on travaille...* »

La loi de février 2005 fait l'amalgame entre des formes d'empêchement très diverses : le handicap serait « *une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, etc.* »

L'intention du législateur n'est pas de s'intéresser aux causes du handicap mais de rendre accessible « les compensations » nécessaires en essayant d'impliquer davantage les usagers par rapport à leur éventuel projet.

Ainsi, le parti pris fonctionnaliste fait l'impasse sur les effets identitaires, pour les personnes elles-mêmes, du handicap mental, dans l'espoir d'éviter la diffusion d'étiquettes qui auraient des effets de stigmatisation.

Or, l'expérience de l'affiliation « au handicap mental » n'a rien à voir avec celle du handicap physique suite, par exemple, à un accident de voiture. Malgré toute la discrétion de la Loi de février 2005, le clivage entre les deux états se perpétue dans les représentations sociales et en particulier dans les entreprises.

Comment accéder à une identité valorisée et comment justifier de son statut de travailleur handicapé auprès d'un employeur, quand on est soi-disant handicapé mental ? L'affiliation sur le versant du handicap mental réactive de manière intense des représentations sociales dans le sens de la stigmatisation. Derrière le handicap mental se profilent les fantasmes collectifs et individuels de la folie...

Anne : « *J'ai souffert, moi, de cette étiquette de handicapée et je voulais sortir de tout ça... J'avais honte d'avoir cette étiquette et je me disais qu'il allait falloir la garder à vie. Ils (des intervenants sociaux) m'ont dit qu'il fallait le faire pour trouver un travail. Qu'il fallait positiver, que c'est comme ça et qu'il faut faire avec !...* »

Christian : « *Pour l'accompagnement, ça donne des possibilités. Après, c'est aussi un reflet et ça peut mettre des barrières... D'un côté il y a des aides, mais d'un autre côté il y a la méfiance des autres. Moi, je ne veux pas me mettre une barrière...* »

Oscar : « *J'y suis allé à tâtons pour le dossier de handicapé... « Tu vas aller chez les fous », m'avait dit autrefois l'infirmière du lycée...* »

Jean-Jacques : « *La première fois je l'ai fait (la démarche RQTH). Ils (des intervenants sociaux) m'avaient envoyé chez le psychiatre et je l'avais très mal pris ! Il avait posé des questions très indiscrettes ! Ça avait été de l'humiliation !... La deuxième fois, je leur ai fait comprendre direct (aux intervenants sociaux) que je n'étais plus d'accord (pour le renouvellement de la RQTH) !... Je veux bien faire certains trucs, mais vous vous rendez compte ? Remplir un dossier comme ça, passer devant un psychiatre, non mais, c'est de la folie !...* »

Implicitement, dans un accord tacite avec les institutions, la plupart des jeunes entretiennent un certain tabou sur les formes de différence que pourrait recouvrir leur soi-disant handicap mental. À moins d'être lié à un événement ou à une maladie dans la petite enfance, le handicap mental ne se parle pas, ne s'explique pas... Il est quasiment impossible à objectiver pour les personnes elles-mêmes et face à leurs interlocuteurs. Ainsi, il apparaît comme un état instable, mystérieux et inquiétant qui favorise alors la production de toutes les formes de subjectivité : avons-nous affaire à un immature ? À un idiot inutile ? À un déviant ? Peut-être à un fou ?... « Le handicap mental » stigmatise non seulement l'individu mais aussi sa famille désignée comme étant à l'origine de la déficience.

Quand il s'agit d'expliquer leur affiliation administrative à la RQTH, ces jeunes font allusion de manières vagues et indirectes à leur parcours scolaire, aux événements familiaux,

avec des bifurcations souvent malheureuses. En ce qui concerne leur situation présente, certains avouent aussi un souci de lenteur au travail et avoir été motivés par la promesse d'aides et de moyens spécifiques pour trouver un emploi.

Dans la mesure où le soi-disant handicap ne se voit pas, la plupart d'entre eux tentent de dissocier leur inscription administrative à la RQTH avec ce que serait un véritable état de handicapé.

Jean-Jacques : « *Ça n'est pas parce que j'ai un problème de vitesse au travail que je me considère comme handicapé. Des gens qui ont du mal avec la rapidité et qui ont du mal à trouver du travail, moi j'en connais des centaines !...* »

Armand : « *Moi, je ne crois pas que je suis handicapé... Quand je suis passé devant un médecin de la MDPH (Maison Départementale Pour le Handicap), on a discuté. Elle était surprise (par rapport à son apparente normalité), elle m'a demandé : Pourquoi vous venez pour faire reconnaître un handicap ? J'ai répondu que c'était pour trouver du travail et elle m'a dit qu'elle allait faire le maximum pour me faire reconnaître un handicap...* »

Pour autant, les tentatives de rationalisation ne leur permettent pas de se soustraire à la pression des représentations du handicap mental. Ils font l'expérience au jour le jour d'un certain décalage avec la société et leurs positions glissent insidieusement du côté de la déviance : « *La déviance n'est pas une propriété simple, présente dans certains types de comportements et absente dans d'autres, mais le produit d'un processus qui implique la réponse des autres individus.* » (H. Becker, 1985)

Des sensibilités malheureuses qui parasitent l'existence

Ce rapport critique à la normalité s'inscrit dans des événements et expériences de mises à l'écart successives, en particulier dans leur parcours scolaire. **Christian** : « *Pour les profs à l'école, j'étais un bon à rien. Ils n'ont jamais voulu comprendre mon problème de dyslexie. Ils n'ont pas essayé de m'aider, mais ils m'ont plutôt rejeté. A la sortie du collège, ils m'ont mis dans les handicapés...* »

Comme l'a montré Didier Lapeyronnie, les groupes sociaux en bas de l'échelle sociale sont particulièrement enclins à se construire des standards moraux leur offrant une alternative aux définitions économiques de la réussite sociale (Lapeyronnie, 2008). Ils entretiennent alors un certain idéal de la norme, suspendu à quelques symboles : l'obtention du permis de conduire inaccessible pour la plupart des jeunes les moins dotés scolairement, fonder une famille et s'installer chez soi, consommer comme les autres pour être comme les autres, avoir un travail pour montrer que l'on peut être actif.

Ce rapport à la norme passe d'abord par une participation à la suspicion par rapport aux individus inférieurs, ceux qui auraient en quelque sorte perdu leur autonomie. Ainsi, la perspective d'une affiliation au statut de handicapé contient le risque d'un rapprochement avec une identité projetée « de cas social ».

Après sa sortie du système scolaire et quelques années de chômage, **Christian** réussit à trouver un travail de manœuvre la nuit pour charger des camions dans une entreprise de transport. Aujourd'hui, à 27 ans, il témoigne comment cette expérience de six années l'a amené à s'extraire du stigmate du handicap mental : « *C'est grâce à mon emploi dans cette entreprise que j'ai commencé à me sentir comme les autres. Il a fallu que j'aie mon déclic à moi... Ça été de travailler avec d'autres personnes à peu près de mon âge, de montrer que je pouvais faire ma part de travail, de parler avec eux, de voir qu'ils me considéraient comme normal. Ça m'a ouvert les yeux sur moi-même, sur le fait que je pouvais être comme les autres et que je n'étais pas plus bête qu'un autre...* »

Si l'intériorisation de l'affiliation au handicap mental est prégnante et fait souvent obstacle à la socialisation professionnelle, l'expérience d'intégration dans une communauté de travail - dans certaines circonstances - peut permettre son dépassement.

L'extériorité des collègues de milieu ouvrier par rapport à la culture des dispositifs d'insertion semble avoir grandement contribué à transformer le regard de **Christian** sur lui-

même. Quelques années après son départ de l'entreprise, il continue d'ailleurs de passer des soirées avec eux.

Armand est également tenaillé par son affiliation à la RQTH. Il tente de se rassurer en se présentant comme « le haut du panier dans le monde du handicap » : *« Même si je suis reconnu travailleur handicapé, j'ai un faible taux de handicap comparé à Oscar qui a 50 %, moi je n'ai que 30 %. Et puis, j'ai mon permis, j'ai la chance d'être mobile puisque j'ai une voiture. Comme je suis mobile, je me brasse... »*

Dans les représentations de ces jeunes, il existe une échelle d'affiliation au champ du handicap en ce qui concerne le marquage social et la stigmatisation. Christian : *« À la sortie du collège, ils voulaient me mettre dans un CAT, mais j'ai refusé, je n'aurais pas fait de vieux os. J'estime que je ne suis pas comme les personnes qui sont là-dedans... »*

Le titulaire de l'allocation adulte handicapé est considéré hors du marché de l'emploi, compte tenu de son handicap avec un taux d'incapacité théoriquement plus important.

A contrario, le statut de travailleur handicapé apparaît comme le premier niveau. Le « travailleur handicapé » reste relié au marché de l'emploi. Même si certaines personnes cumulent le statut de travailleur handicapé et sont titulaires d'une allocation adulte handicapé, c'est bien la question du travail et de l'emploi qui trace la frontière entre les deux premiers statuts.

Le troisième et dernier statut correspond au placement dans des institutions : en Etablissements et Services d'Aide par le Travail (6) pour celles qui peuvent encore travailler « en milieu protégé », en Maisons d'Accueil Spécialisées pour d'autres qui ne le peuvent pas.

La question épineuse de la normalité amène **Jean-Jacques** à se maintenir dans une recherche d'emploi effrénée pour démontrer qu'il est toujours dans le mouvement et capable d'une certaine performance.

A contrario, **Nestor** a pris le parti de vivre au jour le jour, à son rythme, et de revendiquer une certaine éthique de l'existence. Il entretient un personnage de quelqu'un de libre : *« Eh bien, avec les copains, il y a un bon feeling entre nous. On reste naturel, on reste nous-mêmes, on ne change pas... Il vaut mieux rester naturel, comme on est, que de changer parce que cela ne plaît pas à tout le monde...! Moi, je ne me prends pas la tête : s'il y a des trucs qui ne passent pas avec certains, je le dis et après, on n'en parle plus !... »*

La stratégie de Nestor est moins d'annuler le décalage avec la norme que d'entretenir un certain esthétisme de la marge : *« La mentalité des jeunes que je connais est spéciale et il y a un manque de respect. En général, on me sous-estime un peu trop. C'est parce qu'ils ne me connaissent pas quand je suis en colère. Certains sont jaloux de moi par derrière. À force, ça m'énerve et en ce moment je sors un peu moins. »*

Nestor : *« J'ai la réputation d'être quelqu'un d'agressif et de violent. A certains moments, je suis tellement énervé que je sais que c'est mort ! Parce que je peux être dangereux pour moi, comme pour les autres aussi. Quand j'ai un coup de nerfs, je n'arrive pas à me contrôler. Après, les copains doivent me parler pour me calmer. Ils me canalisent. »*

Nestor étant considéré par les institutions comme foncièrement gentil, il y a alors un grand décalage entre ce qu'il raconte et la réalité de son existence. L'entretien d'un personnage, sorte de cow-boy dans la cité, mobilise l'essentiel de ses énergies.

C'est aussi l'analyse de son conseiller à la mission locale : *« Moi je pense que ce statut de travailleur handicapé doit le faire chier quelque part. C'est quelque chose qu'il met de côté, ça n'est pas intégré ! Et, à mon avis, quand il sur-joue le délinquant, c'est pour être comme tout le monde aussi... »*

Après avoir rompu avec le champ du handicap, **Amélie**, de parents français, née en France et mariée avec un algérien depuis deux ans, tente aussi de se construire son personnage avec sa conversion à l'Islam : *« Depuis que j'étais jeune, j'étais attirée par l'islam. Depuis six mois, j'ai décidé de porter le voile. Ça représente le respect avant tout et la pratique aussi de la religion. Moi, je me sentais prête. Il faut que ça vienne de soi !... »*

La pression de l'affiliation au handicap mental exacerbe le souci de la normalité et alimente le plus souvent des difficultés identitaires. Certains réagissent avec un souci particulièrement marqué de la conformité et c'est ainsi que l'on constate des représentations très traditionnelles avec des existences quelque peu figées et dans des positions de retrait.

Certains comme Jean-Jacques ou Armand s'acharnent à faire la preuve de leur normalité par le biais d'un volontarisme exacerbé par rapport au marché du travail.

D'autres tentent de se construire pour eux-mêmes et pour les autres des personnages et des histoires plus ou moins exotiques pour rendre supportables les stigmates du handicap mental.

L'impuissance du dispositif TH à insérer en emploi

La loi de février 2005 prévoit un certain nombre de facilitations pour l'accès à l'emploi des affiliés à la catégorie de travailleur handicapé, en particulier l'obligation pour les entreprises privées et publiques employant au moins 20 salariés de respecter un quota de 6 %, des incitations financières pour les entreprises et les salariés concernés, des facilités d'accès à la formation professionnelle, des aides pour l'adaptation au poste, des services spécialisés pour la recherche d'emploi.

Le discours des institutions dans le champ naturalise le principe des effets positifs du dispositif RQTH sur le parcours des jeunes en insertion. Or, comme nous l'avons dit précédemment, il convient de déconstruire ce postulat et d'instruire « à charge » et « à décharge » la question des effets réels.

A la lecture des données quantitatives en matière d'évaluation, l'on ne peut pas considérer que ce dispositif réussisse à initier une véritable discrimination positive. En juin 2012, le taux de chômage des personnes reconnues travailleurs handicapés s'établit à plus du double de celui atteint pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans (Amrous et Barhoumi, novembre 2012).

Si, depuis 2005, il y a un triplement du niveau des « pénalités » versées à l'AGEFIPH, ce sont les travailleurs handicapés, sur le versant « handicap physique », qui ont acquis un peu plus de valeur sur le marché de l'emploi.

La situation des chômeurs étiquetés « handicap mental » est autre. Selon les études, entre 4 et 7 % seulement d'entre eux travaillent « en milieu ordinaire ».

Il n'existe pas de statistiques spécifiques concernant l'accès à l'emploi des affiliés TH, hors handicap physique. Pour autant, le décryptage de leur rapport au marché de l'emploi montre les effets délétères de cette étiquette. Au moment de l'entretien d'embauche, ils sont souvent dans l'impossibilité d'expliquer la genèse de leur affiliation du côté du handicap mental. S'ensuit alors une situation bien particulière qui réactive leur malaise identitaire.

Du point de vue du jugement des employeurs, loin de jouer dans le sens d'un levier pour l'embauche, l'affiliation est souvent perçue comme un manque d'autonomie en situation de travail. Elle se cumule alors avec d'autres aspects jugés négatifs, à savoir l'absence de qualification, d'expérience professionnelle, de difficultés de mobilité. Elle joue alors dans le sens de la stigmatisation.

Les emplois pérennes pour des activités accessibles aux TH, hors handicap physique, correspondent plutôt à des niches dans des petites et moyennes entreprises, sur des activités bien spécifiques, en particulier : la restauration, le nettoyage, les espaces verts, les services à domicile, le transport... Ces contextes professionnels exigent une adaptation rapide hors de toute forme de tutorat de proximité.

Les réticences sont sans doute moindres par rapport à des emplois aidés dans la fonction publique, par exemple dans le nettoyage. Les jeunes sont soumis à des parcours entre des périodes de chômage et des emplois aidés dans des activités de service public pour lesquelles ils représentent assez souvent une main-d'œuvre de passage. Leur intégration dans ces

contextes apparaît alors particulièrement superficielle.

Plutôt confiant initialement, la plupart « des RQTH » de notre groupe sont devenus, à l'expérience, de plus en plus circonspects sur les effets de leur affiliation à la catégorie de travailleur handicapé, du point de vue de l'accès à l'emploi.

Armand : « *Je me suis présenté le mois dernier comme travailleur handicapé auprès d'un patron d'une petite société de nettoyage. Il m'a demandé les raisons de mon handicap et je n'ai pas trop su quoi lui répondre. Il m'a dit qu'il avait besoin de quelqu'un de complètement autonome au bout de deux ou trois jours. Et donc, ça a bloqué. Finalement, j'ai regretté de le lui avoir dit... Ça fait plusieurs fois que quand je dis à un patron que je suis travailleur handicapé, ça met des grosses barrières...* »

Christian : « *Il y a trois ans, j'ai quitté mon emploi de manutentionnaire dans la société de transport, parce que j'avais une proposition d'embauche dans une casse. Malheureusement, en apprenant que j'étais handicapé, le patron a clairement retiré son offre et je me suis retrouvé au chômage.* »

Jean-Jacques : « *Ce n'est pas bon d'être travailleur handicapé pour trouver du travail. En ce qui concerne mes trois dernières embauches, je n'en ai pas parlé. Pour moi, si je l'avais dit, je n'aurais pas été embauché. On voit bien que les patrons et même les employés se méfient parce qu'ils se demandent à qui ils ont affaire !...* »

Le sentiment de méfiance et de stigmatisation ne concerne pas seulement la relation aux employeurs, mais également celle avec les collègues et les pairs.

Conclusion

Comme la plupart des textes en matière de solidarité, la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui régit aujourd'hui le traitement du handicap en France, relève de bonnes intentions et d'un certain idéal : « *la collectivité nationale garantirait à chaque handicapé l'accès à des droits fondamentaux et le plein exercice de sa citoyenneté.* »

Comme souvent, ce discours idéal prend appui sur une certaine illusion fonctionnaliste qui prétend que tout problème appelle nécessairement une solution. C'est sans doute faire peu de cas de la stigmatisation de l'anormalité dans les fondements de notre civilisation et aussi du besoin de ces populations de se réapproprier leur histoire, quitte à mettre en échec le système...

Cette notion de compensation relève plus que jamais de l'idéal, compte tenu du décalage récurrent entre le discours public et l'état des rapports sociaux, dans une société qui se durcit, malgré (ou avec) ces intentions aussi humanistes soient-elles...

Si ce genre de déclaration peut contribuer à une certaine mobilisation en faveur de cette cause, elle entretient en même temps un certain déni de la réalité et creuse encore un peu plus le décalage entre le discours politique, institutionnel et le parcours des personnes concernées.

Depuis le début des années 1990, nous constatons ainsi un accroissement de la porosité entre le chômage de longue durée et le champ du handicap, en particulier par rapport aux jeunes à bas niveau de qualification.

D'un côté, de bons sentiments qui entendent compenser, sinon effacer, les conséquences du handicap ; de l'autre, des jeunes souvent soumis à des difficultés identitaires de par leur affiliation à la catégorie TH et qui font aussi l'expérience de l'impuissance du système pour trouver un emploi.

Plus le marché du travail devient sélectif, plus ces populations souvent dépossédées de capitaux¹ sont renvoyées du côté du handicap. Ce glissement est aussi une manière de faire l'impasse sur l'exclusion du marché du travail pour ces populations, avec une

¹ Ibid.

surreprésentation des jeunes issus de milieux populaires. Il justifie implicitement un certain échec des dispositifs d'insertion pour les qualifier et les amener vers l'entreprise.

Les usages contestables de la notion d'employabilité alimentent la construction sociale de cette catégorie des politiques publiques. Un certain nombre de jeunes, soi-disant handicapés mentaux légers, auraient alors trouvé un emploi « normal » par un processus lambda et ne seraient pas dans le champ du handicap si le marché du travail était plus accessible.

Du côté de la société, ce glissement est une manière de prendre acte de l'exclusion du marché du travail pour ces populations, avec une surreprésentation des jeunes ayant des parents ouvriers ou inactifs. Il justifie implicitement un certain échec des dispositifs d'insertion pour les amener vers l'entreprise. Il faut noter aussi le concours de nombreuses institutions dédiées au handicap et particulièrement intéressées. Leur discours fait souvent miroiter des effets essentiellement positifs pour la réussite de l'insertion.

La plupart de ces adultes sont incapables d'intégrer leur affiliation au handicap mental. Elle représente le plus souvent une charge qui exacerbe « une sensibilité malheureuse », mobilise leurs énergies et parasite la construction de leur avenir.

Annexe : portraits succincts de ces 23 jeunes

Ces portraits succincts sont amenés pour faciliter l'appropriation de cette étude. Ils doivent permettre au lecteur de contextualiser les séquences de parcours décrites et interprétées en amont, avec des éléments objectifs sur l'origine et l'itinéraire de chacun de ces jeunes.

Amélie

Amélie est née en 1989, fille unique, elle n'a pas connu son père qui aurait été condamné pour des escroqueries.

De milieu populaire, sa mère travaille comme serveuse, puis dans le nettoyage. Amélie est scolarisée en IME à Carhaix en Bretagne, puis déménage sur Poitiers vers sa 16^{ème} année. Un an plus tard, elle quitte l'IME de l'agglomération de Poitiers en conflit avec cette institution. Elle reproche à cet établissement la froideur des relations (en comparaison avec Carhaix) et d'avoir été assignée au repassage.

Elle se marie à 20 ans avec un algérien, en situation irrégulière. Ils ont un enfant la même année et habitent en logement HLM. Elle reste à la maison et son mari travaille de temps à autre en intérim. Elle ne maîtrise pas l'écrit, mais utilise Internet, en particulier pour communiquer avec sa belle-famille en Algérie.

Amélie témoigne de l'attachement à sa grand-mère qui tenait un bar. À la fin de notre enquête, elle s'est convertie à la religion musulmane et porte le voile. Depuis sa sortie du système scolaire, elle reste à la maison et sa recherche d'emploi reste assez secondaire.

Anne

Anne est née en 1985, fille unique d'un père chauffeur routier et d'une mère employée en Deux-Sèvres. Suite à des problèmes de dyslexie en primaire, elle est placée vers sa 10^{ème} année dans un établissement pour handicapés, un ITEP. Elle sort à sa majorité sans qualification. Elle est ensuite hébergée en FJT, puis prise en charge par différentes institutions où elle est particulièrement appréciée, pour sa motivation et sa confiance dans les intervenants sociaux. Depuis sa sortie du système scolaire, elle est le plus souvent en emploi aidé avec des périodes de chômage et des stages d'insertion. Elle est affiliée à la catégorie de travailleur handicapé, mais a obtenu son permis de conduire.

Antoine

Antoine est né en 1988 d'un père boucher et d'une mère au chômage. Il est le deuxième d'une fratrie de trois enfants. Après le divorce de ses parents, il vit tantôt au domicile de sa mère, tantôt chez sa tante.

Après plusieurs redoublements au collège et au lycée, il termine sa carrière scolaire en terminale avec un échec au bac technique. Il quitte le domicile vers sa 20^{ème} année à cause de conflits récurrents avec son beau-père et connaît alors une période d'errance jusqu'à son hébergement en FJT, puis son accès au locatif privé.

Depuis sa sortie du système scolaire, il est le plus souvent en emploi aidé avec des périodes de chômage.

Armand

Armand est né en 1979 d'un père agent à l'université et d'une mère employée. Il est l'aîné d'une fratrie de deux garçons. Il rencontre des difficultés scolaires dès le primaire et il est scolarisé en maison familiale vers l'âge de 12 ans pour éviter le placement en SEGPA, au sein de l'éducation nationale. Il termine sa scolarité par un BAPA en travaux paysagers, dans un lycée professionnel.

À l'issue de plusieurs stages d'insertion, il est affilié à la catégorie de travailleur handicapé. A 25 ans, il quitte le domicile familial pour un studio dans le parc social, mais reste très attaché à sa famille élargie (parents, grands-parents, oncles et tantes, cousins, etc.). Il a son permis de conduire et une voiture.

Depuis sa sortie du système scolaire, il est le plus souvent en emploi (aidé ou pas) avec des périodes de chômage et des stages d'insertion.

Charlène

Charlène est née en 1988. Elle est la cadette d'une fratrie de deux filles. Ses parents vivent en Martinique. Son père est cadre commercial et originaire de la métropole. Sa mère vendeuse est née en Martinique. Charlène réside depuis son enfance avec sa grand-mère paternelle dans le centre-ville de Poitiers et dans des conditions assez confortables. Elle fréquente des écoles privées et termine une scolarité difficile, en BEP secrétariat. A la fin de l'enquête, elle est bien intégrée dans son emploi de factrice à la Poste.

Christian

Christian est né en 1981 en Région parisienne et il est le cadet d'une fratrie de deux. Son père pâtissier, et sa mère secrétaire, divorcent alors qu'il a 5 ans. Après la séparation, Christian déménage avec sa mère dans le Lot-et-Garonne, puis cinq années plus tard sur le département de la Vienne, à proximité de sa grand-mère maternelle.

Il connaît une scolarité difficile. A cause d'une dyslexie, il redouble trois ans son CP et est orienté en SEGPA.

Après sa majorité, il alterne les emplois en intérim, les stages d'insertion et les périodes de chômage. Entre-temps, il travaille six ans comme manoeuvre dans la même entreprise de transport, obtient son permis de conduire et fait l'acquisition d'une voiture. A la fin de l'enquête, il vient d'effectuer une formation qualifiante de soudeur, puis de conducteur poids-lourd.

À 29 ans, il vit toujours chez avec sa mère, en logement HLM.

Anaïs

Anaïs est née à Dunkerque, elle est la cadette d'une fratrie de quatre enfants. Son père est employé d'une société de dépannage et sa mère reste à la maison. Elle termine sa scolarité par un Bac professionnel de comptabilité auquel elle échoue à plusieurs reprises. Suite à des conflits successifs avec ses parents, elle quitte le domicile parental à 21 ans pour se réfugier en centre d'hébergement. Dans les années qui suivent, elle part chez sa tante en Région parisienne pour rechercher du travail. Suite à une agression dans le RER, elle rejoint ses parents dans la Vienne, puis obtient un hébergement gratuit en FJT pour préparer le DEAU à l'université.

Depuis sa sortie du système scolaire, elle alterne des périodes en emploi, des stages d'insertion et des séquences de chômage.

Florian

Florian est né en 1981 dans la Vienne. Il est le cadet d'une fratrie de deux frères. Son père est cadre dans une concession automobile, sa mère vendeuse en grande surface. Ses parents divorcent alors qu'il a quatre ans et il se retrouve sous la garde de sa mère. Cette dernière rencontre des problèmes financiers qui l'obligent à déménager dans une cité HLM.

La scolarité de Florian se dégrade et il consomme régulièrement du cannabis. Avec l'aide de son père, il entreprend un apprentissage de magasinier, mais échoue à l'examen du CAP. Dans les années qui suivent, il s'investit dans le trafic de stupéfiants tout en travaillant de temps en temps en intérim.

Nestor

Nestor est né en 1986, d'un père employé dans une société de transport et d'une mère à la maison. Il est le cadet d'une fratrie de trois, dont deux sœurs. Il rencontre des difficultés dans sa scolarité dès le primaire. Il est ensuite orienté au collège en SEGPA. A sa sortie de l'éducation nationale, il tente un apprentissage en peinture qu'il abandonne rapidement. Il est intégré ensuite dans une classe de préparation à l'apprentissage sans pouvoir trouver de contrat d'apprentissage. A la fin de notre enquête, il a 25 ans, réside toujours chez ses parents dans une cité HLM et alterne de longues périodes de chômage avec des emplois aidés.

Oscar

Oscar est né en 1978, il est le deuxième d'une fratrie de trois. Son père et sa mère sont fonctionnaires des impôts. Il connaît des difficultés dès le collège et ses parents l'orientent vers les maisons familiales. Il termine sa scolarité par un Bac professionnel en espaces verts, qu'il n'obtient pas.

Il s'installe en couple en Charente-Maritime et travaille quelques années dans le cadre d'un emploi aidé d'agent de service à l'entretien, pour un bailleur social. La perte de son emploi et le suicide de son frère provoquent son retour chez ses parents. Considéré comme handicapé par les institutions, il ne cherche plus d'emploi ces dernières années. A la fin de l'enquête, il vient d'intégrer un ESAT.

Emeline

Emeline est née en 1981 d'un père employé et d'une mère à la maison. Enfant unique du couple, elle a une demi-sœur du côté de sa mère.

Dès l'école primaire, elle rencontre des difficultés importantes et elle est placée en IME. À la majorité, elle connaît une période de tension avec sa mère et quitte le domicile parental pour vivre en FJT. Sa carrière professionnelle commence par un apprentissage de serveuse mais elle n'obtient pas le CAP. Elle alterne ensuite des périodes en emploi aidé avec d'autres au chômage. Au début de notre enquête, elle loue un appartement chaudement décoré dans une résidence privée et vient de rencontrer un grave problème de santé.

Emma

Emma est née en 1985. Dès son enfance, elle est placée en famille d'accueil, puis en ITEP jusqu'à sa majorité. On lui aurait dit ultérieurement que son placement en ITEP aurait été motivé par son comportement agité.

Malgré la pression des services sociaux, elle décide à 18 ans de travailler dans une activité non déclarée dans une boîte de nuit. En représailles, elle est contrainte de quitter le FJT et squatte pendant plus d'une année chez des connaissances.

Après une période en couple, elle devient maman d'un petit garçon. A nouveau sans logement et célibataire, elle se réfugie pendant sept mois avec son fils en centre d'hébergement. Elle quitte cette institution en assez mauvais termes à cause des règles et de l'ambiance trop stricte et se relogue dans un logement quasiment insalubre.

Après son activité non déclarée, elle alterne des périodes de chômage avec quelques emplois aidés. A la fin de notre enquête, elle attend un deuxième enfant.

Farah

Farah est née en 1987 en France. Elle est la septième d'une fratrie de huit enfants d'une famille d'origine maghrébine, son père ouvrier est décédé en 2007, sa mère est « femme au foyer ».

Farah connaît une scolarité agitée à cause de son comportement rebelle. Elle quitte le lycée professionnel à 17 ans, à l'issue d'une formation dans le domaine de la vente. Dans les années qui suivent, elle alterne le chômage et les petits boulots en restauration, le plus souvent

dans la vente et le nettoyage. Quand nous la rencontrons la première fois, elle est locataire d'un studio dans un immeuble insalubre. Quelques mois plus tard, elle retourne au domicile familial pour des raisons financières.

Jean-Jacques

Jean-Jacques est né en 1978 dans une commune rurale et il est le cadet d'une fratrie de quatre enfants. Il fait allusion à des demi-frères et demi-sœurs qu'il connaît à peine.

Dès son enfance, ses parents se séparent. Jean-Jacques se retrouve au domicile de sa mère et de son beau-père qu'il décrit comme violent. A son entrée au collège, il est orienté en SEGPA puis est l'objet d'un placement en institution au titre de la protection de l'enfance.

À sa majorité, il entreprend un apprentissage en restauration, mais échoue deux fois au CAP.

Durant les 10 années qui suivent, il est locataire d'un logement HLM. Il travaille le plus souvent en emploi aidé, dans des SIAE, entre des périodes de chômage. Il connaît des échecs successifs en restauration rapide.

A la fin de notre enquête, il est en conflit avec ses voisins.

Juliana

Juliana est née en 1982 à l'île Maurice d'un père gardien de parking et d'une mère à la maison. Elle est la troisième d'une fratrie de quatre enfants.

Elle quitte le système scolaire à 14 ans pour travailler en usine et à 16 ans, elle monte une petite épicerie.

Elle quitte l'île Maurice à 20 ans pour s'installer en France avec son mari qui est comptable et a 15 ans de plus qu'elle. Ils se sont connus via un site de rencontres sur Internet.

Après un stage d'insertion, une période en emploi aidé dans le nettoyage, elle donne naissance à un petit garçon et reste à la maison. Conjointement, elle est devenue aide maternelle et garde un enfant.

Magda

Magda est née en 1979 d'un père agent de service dans un lycée et d'une mère aide-soignante. Elle est l'aînée d'une fratrie de cinq enfants. À la fin de l'école primaire, elle est orientée vers un établissement pour élèves en difficulté (EREA). À 16 ans, elle est placée dans un foyer au titre de la protection de l'enfance. Elle témoigne avoir été l'objet de mauvais traitements de la part de sa mère. À la sortie du collège, elle effectue un apprentissage de serveuse dans un restaurant d'entreprise à la DDE. Elle n'obtient pas le CAP.

A 18 ans, elle se met en couple et donne naissance à deux enfants. Après avoir connu une période en CHR, elle réside en logement HLM, à la périphérie de l'agglomération.

A la fin de notre enquête, elle est en séparation de couple.

Depuis une dizaine d'années, elle alterne les périodes au chômage avec quelques emplois en maison de retraite, en école, dans la grande distribution. Elle n'a pas pu obtenir son permis de conduire.

Maud

Maud est née en 1986, d'un père maçon au chômage et d'une mère « femme au foyer ». Elle est l'aînée d'une fratrie de deux filles. Durant sa petite enfance, sa mère quitte le domicile familial.

Maud termine sa scolarité à 18 ans par un BEP peinture en lycée professionnel. Elle enchaîne ensuite des périodes de chômage avec quelques stages d'insertion, puis s'oriente vers l'animation suite à des pratiques d'entraide, pour garder les enfants de ses voisines.

A 24 ans, Elle a obtenu le BAFA, mais n'a toujours pas de logement personnel. Elle réside à certaines périodes chez son père qui est au chômage depuis 20 ans. Elle trouve aussi

des dépannages chez des connaissances.

Moussa

Moussa est né en 1980 aux Comores d'une mère cultivatrice et d'un père chauffeur de bus décédé en 1981. Il est le troisième d'une fratrie de quatre enfants, avec trois sœurs. Il est élevé par son beau-père qui est maçon.

Moussa termine sa scolarité à Mayotte. Après deux échecs au CAP en électricité et en maçonnerie, il travaille trois années comme manœuvre et dans la maintenance. A 21 ans, il part vivre en métropole où il a de la famille. Il travaille comme maçon pendant deux années en région parisienne puis déménage sur Poitiers pour rejoindre son frère et sa sœur. Durant un stage d'insertion, il se fait embaucher dans une petite entreprise de maçonnerie, où il travaille toujours sept ans plus tard. A la fin de l'enquête, il est papa d'une petite fille et il vient de se séparer de la maman.

Sylvain

Sylvain est né en 1978 à Toulouse. Il est le troisième d'une fratrie de huit enfants. Ses parents se séparent quelques années après sa naissance. Son père est ingénieur, sa mère effectue des remplacements d'intendante avant de glisser vers le chômage de longue durée. Sylvain effectue une scolarité chaotique qu'il termine par un BEP secrétariat dans un établissement privé, sans obtention du diplôme.

Durant les deux années qui suivent, il alterne les stages d'insertion avec le chômage, puis part en région parisienne où il a de la famille. Il occupe un emploi jeune dans l'animation pendant trois ans qu'il abandonne pour des problèmes d'hébergement. Il revient sur Poitiers et doit recourir à l'hébergement social avant d'obtenir un logement HLM, dans lequel il vit toujours.

Depuis son retour sur Poitiers, il y a quatre ans, il alterne les périodes prolongées au chômage avec des séquences en formation pour préparer le DAEU, qu'il n'obtient pas. Il fait de brèves tentatives dans la restauration rapide et n'a comme ressource que le RSA.

Vanina

Vanina est née en 1984 au Cameroun. Elle est la fille unique d'un père décédé précocement et d'une mère employée des douanes. Cette dernière se remarie dans les années 1990 avec un français et ils s'installent en France. Vanina demeure au Cameroun sous la responsabilité de son oncle. Elle quitte le système scolaire au lycée, en première scientifique.

A 23 ans, elle rejoint sa mère et son beau-père sur une commune rurale du département de la Vienne. A 25 ans, elle déménage en FJT sur l'agglomération pour trouver plus facilement du travail. Pour autant, elle reste en lien avec ses parents.

Elle alterne des emplois précaires en maison de retraite, dans le nettoyage, en cuisine et des périodes de chômage. Elle projette de faire une formation d'aide-soignante ou d'auxiliaire en puériculture.

Momo

Momo est né en 1988 à Mayotte. Son père décède durant les premières années de sa vie. Il est le cadet d'une fratrie de huit.

A l'âge de 13 ans, il part à la Réunion rejoindre sa sœur aînée. Il quitte l'école en troisième. À 18 ans, il part en métropole sous la responsabilité de ses frères aînés, dont l'un est dans la police. Il effectue plusieurs stages d'insertion.

À 19 ans, il s'engage dans l'armée mais est renvoyé à cause d'une incapacité physique liée aux séquelles d'une bagarre.

L'année suivante, il effectue une formation dans la sécurité, mais la préfecture lui interdit de se présenter aux examens à cause de son casier judiciaire. Après une nouvelle période de chômage, il trouve un emploi en restauration rapide.

Il s'installe en couple avec une jeune fille originaire du département de la Vienne.

Roger

Roger est né en 1986 à Mayotte, mais il a passé son enfance à la Réunion. Il est le deuxième d'une fratrie de neuf enfants. Il n'a pas connu son père.

Il témoigne d'une scolarité difficile, en particulier à cause de l'obligation de rester assis. Vers ses 15 ans, il est envoyé en métropole sous le contrôle de la famille élargie. Il s'intègre dans la cité en Région parisienne et dérive vers de petits trafics. Deux ans plus tard, sa famille l'oblige à rejoindre sa mère sur le département de la Vienne, à cause de ses mauvaises fréquentations.

Roger effectue d'abord une année en CFA, sans réussir à trouver un employeur en peinture.

Entre des périodes de chômage, il effectue plusieurs stages d'insertion, une formation de façadier, puis de coffreur-bancheur. Il développe une certaine réticence avec les activités du bâtiment à cause de la pénibilité du travail et de la dureté des relations.

A la fin de l'enquête, il s'est installé avec son amie dans le locatif privé, il n'a toujours pas trouvé d'emploi et continue un trafic de cannabis.

Samia

Samia est née en 1982 aux Comores et a vécu son enfance à Mayotte. Elle est l'aînée d'une fratrie de dix enfants. Son père est entrepreneur du bâtiment et sa mère au foyer. Ses parents sont séparés et elle n'a plus de contact avec son père. À 19 ans Samia quitte le système scolaire en première, à Mayotte.

Sa mère l'envoie ensuite en métropole pour poursuivre ses études et la remotiver. Elle réside d'abord chez un oncle qui l'enferme régulièrement. Elle se plaint de mauvais traitements et est recueillie en foyer, puis en FJT.

Sa carrière professionnelle commence par des emplois aidés d'agent de service à l'hôpital et en maison de retraite. Elle a réussi à faire progresser son intégration dans les services aux personnes. Deux ans plus tard, elle entre en formation et obtient le BEP sanitaire et social. Par la suite, elle effectue des remplacements réguliers à l'hôpital, en tant qu'aide-soignante auprès des personnes âgées. Depuis 2009, elle est maman d'un petit garçon et habite en logement social. A la fin de l'enquête, son projet est d'accéder à la formation d'aide-soignante.

Notes

- 1 - Ainsi que celles du 10 juillet 1987, de 1989 et du 13 juillet 1991.
- 2 - Le positivisme considère que seule la démarche scientifique inspirée de l'observation et des sciences de la Terre peut expliquer les phénomènes du monde sensible. Il s'oppose en particulier au constructivisme et a fortement marqué la plupart des domaines de la pensée occidentale du 19^e siècle.
- 3 - Les textes prévoient l'évaluation des aspects du handicap en référence à une classification avec un codage complexe, en situation de tests par rapport à un environnement qui devrait être standard, puis en tenant compte des facteurs environnementaux. Elle est confiée à une équipe technique « pluridisciplinaire » au sein des Maisons Départementales des Personnes Handicapées.
- 4 - Article L 114- Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidante.
- 6 - Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail correspondent à ce qu'étaient les Centres d'Aide par le Travail autrefois.

BIOGRAPHIE

- Alonzo et Huguée, *Sociologie des classes populaires. Domaines et approches*, éditions Armand Colin, Paris, 2010.
- Aubenas F, *Le quai de Ouistreham*, éditions de l'Olivier, Paris, 2010.
- Beaud S, *Stages ou formations ? Les enjeux d'un malentendu. Notes ethnographiques sur une mission locale de l'emploi*, in *Revue Travail et Emploi* n° 67, 1996, pp 67-89.
- Becker H, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, éditions Métailié, Paris, 1985.
- Berger, Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, éditions Méridiens Klincksieck, Paris, 1986.
- Brégeon P, *A quoi servent les professionnels de l'insertion ?* Les éditions L'Harmattan, Paris, 2007.
- Castel R, *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle*, in Donzelot, J, (dir.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Éditions Esprit, pp 137-168, Paris, 1991.
- Castra D, *L'insertion professionnelle des publics précaires*, Edition PUF, Paris, 2003.
- CEREQ, *L'orientation scolaire et professionnelle dans un monde incertain*, numéro 109, 2010, édition la documentation française.
- CEREQ, *Les cheminements longs : données, méthodes et apports pour les analyses du marché du travail*, 16^{ème} journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail, relief 29, décembre 2009.
- CTNERHI, *Guide Néret, droits des personnes handicapées*, Édition groupe liaisons SA, Paris, 2006.
- Dagot, Castra, *L'allégeance : un principe de logique d'aide à l'insertion professionnelle*. *Revue L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, numéro 31/03/2002.
- Amrous Nadia et Barhoumi Meriam. *Emploi et chômage des personnes handicapées*. Synthèses. Stat. Numéro 01. DARES. Novembre 2012.
- DARES, *40 ans de politique de l'emploi*, la Documentation française, 1996.
- DARES, *L'accès à l'emploi des personnes handicapées en 2007*, premières synthèses, n° 47, 1 novembre 2008.
- De Bandt, Dejours, Dubar (sous la direction), *La France malade du travail*, éditions Bayard, Paris, 1995.
- Déchaux J-H, *Sociologie de la famille* », éditions la découverte, Paris, 2007.
- Dubar C, *Formes identitaires et socialisation professionnelle*, revue française de sociologie, n°33, pp 505-529, 1992.
- Dubar C, *La socialisation*, éditions Armand Colin, Paris, 2010.
- Dubar, Tripier, *Sociologie des professions*, Editions Armand Colin, Paris, 1998.
- Dubois V, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, éditions Economica, Paris, 2008
- Duvoux N, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, éditions PUF, Paris, 2009.
- Elias N, *La société des individus* », éditions Fayart, Paris, 1991
- Erhel, Guergoat-Larivière, *Evaluer la qualité de l'emploi*, in, *Revue internationale du travail*, pp 179-217, 2008.
- Franssen A, *L'État social actif et la nouvelle fabrique du sujet*, in *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, éditions L'Harmattan, 2006, Paris.
- Fronteneau-Loones A, *Les contours de la notion du handicap à travers les données statistiques*, in *La compréhension sociale du handicap*, CREDOC, cahier de recherche n° 182, janvier 2003.
- Galvani P, *Quête de sens et formation - Anthropologie du blason et de l'autoformation*, éditions l'Harmattan Paris, 1997.
- Gobry P, *L'enquête interdite. Handicapés : le scandale humain et financier*. Éditions Le

- cherche Midi, Paris, 2002.
- Goffman E, *La mise en scène de la vie quotidienne, la présentation de soi*, tome 1, les éditions de Minuit, Paris, 1973.
- Guionnet, Neveu, *Féminins/Masculins sociologie du genre*, éditions Armand Colin, Paris, 2009.
- Hamonet C, *Les personnes en situation de handicap*, Collection que sais-je ?, les éditions PUF, janvier 2010.
- Hoggart R, *La culture du pauvre*, Les éditions de Minuit, Paris, 1957.
- INSEE, *Le handicap se conjugue au pluriel*, INSEE première, octobre 2000
- INSEE, *Une photographie du marché du travail en 2010*, Revue Travail-emploi, 2011.
- Libermann R, *Handicap et maladie mentale* », collection que sais-je ? les éditions PUF, Paris, janvier 1998.
- Messu M, *Les assistés sociaux. Analyse identitaire d'un groupe social*, les éditions Privât, Paris, 1991.
- Paugam S, *La Disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, les éditions PUF, Paris, 1991.
- Sassier P, *Du bon usage du pauvre*, les éditions Fayard, Paris, 1990.
- Schehr S, *La vie quotidienne de jeunes chômeurs*, les éditions PUF, Paris, 1999.
- Schwartz O, *Le monde privé des ouvriers*, les éditions PUF, Paris, 1990.
- Simmel G, *Secret et sociétés secrètes*, les éditions Circé, Paris, 2000.
- Sticker HJ, *Sens de la construction du régime du handicap vers son dépassement*, in *La compréhension sociale du handicap*, cahier de recherche n° 182, ouvrage collectif sous la direction de Pierre Le Queau, CREDOC, janvier 2003.
- Thin D *Quartiers populaires, l'école et les familles*, les éditions presses universitaires de Lyon, Lyon, 1998.
- Triomphe A, *Economie du handicap*, les éditions PUF, Paris, 2006.
- Vieille Marchiset G, *Des loisirs et des banlieues. Enquête sur l'occupation du temps libre dans les quartiers populaires*. Les éditions L'Harmattan, Paris, 2009.
- Zafran J, in *L'orientation scolaire et professionnelle dans un monde incertain*, numéro 109, pp 85-97, les éditions de la documentation française, Paris, 2010.

